

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

N° 24-12-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

**Acquisition d'un entrepôt
– 8 rue du Forez**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

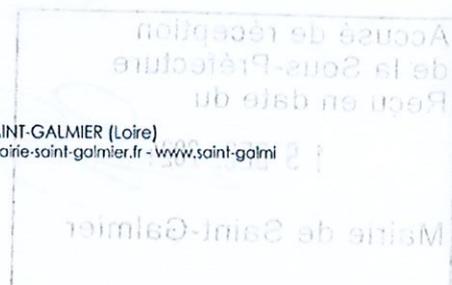
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Christian BECUWE à Daniel DUCROS - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL

Membre absent : Geneviève NIGAY.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
19 DEC. 2024
Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACQUISITION D'UN ENTREPOT – 8 RUE DU FOREZ

Monsieur le Maire expose que la société Technologies services occupe actuellement un entrepôt situé 8 rue du Forez. A l'automne 2025, ladite société va quitter ces locaux, propriété de Jean-Pierre MICHOLET. La commune de Saint-Galmier s'est positionnée en vue de les acquérir compte tenu que ceux-ci se situent à proximité immédiate du Centre Technique Municipal.

Un avis des domaines en date du 7 novembre 2024 estime ce bien à 866 000 €, assortis d'une marge d'appréciation de 10%.

Le bâti, sur une parcelle de 4 051 m², est composé :

- D'un entrepôt d'environ 950 m²
- De bureaux de 130 m²
- De six garages fermés de 150 m²

Après discussions avec M. Micholet, un accord a été trouvé à la somme de 1 150 000 € HT.

L'acquéreur peut déroger à l'estimation des domaines si des circonstances le justifient. En l'espèce, les locaux visés permettraient de :

- créer de manière pérenne le stockage des archives municipales
- déménager l'accueil et les bureaux du CTM actuel dans des bâtiments plus adaptés et plus récents
- centraliser les différents stockages des services techniques en un seul et même lieu
- libérer certains bâtiments qui pourraient être vendus dans l'avenir.

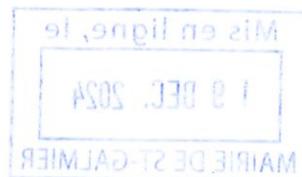
Il est proposé au conseil municipal d'acter cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ainsi qu'à solliciter les subventions possibles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune du tènement sis 8 rue du Forez dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi qu'à solliciter les subventions possibles.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 décembre 2024.



LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier

